

**Conseil Municipal du 26 avril 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à vingt heures trente**

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 avril 2022

Date de convocation du Conseil municipal : 20 avril 2022

**Présents** : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, NOCQUET Nora et SAMSON Stéphanie, MM BALLAND Jean-Michel, FOUCHÉ Étienne, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

**Absents excusés** : ROBICHON Hervé **Absents non excusés** : CHAMPHOYAUX Dominique

**Secrétaire de séance** : SAMSON Stéphanie

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

**ACHAT DE PANNEAUX ROUTIERS**

Les panneaux de l'atelier pour la signalisation de travaux sont en mauvais états, M. le Maire propose de les renouveler. Pour des produits identiques : 2 panneaux « route barrée », 2 panneaux « travaux » et 2 panneaux « déviation » sur pieds. Devis de la société SÉMIO 1 236,10 € TTC et devis de la société CHALLENGER 1 337,04 € TTC.

Après étude des devis et débat, le conseil municipal valide la proposition de la société SÉMIO pour un montant de 1 236,10 € TTC. Le montant de cette dépense sera inscrit en investissement.

**DEVIS RÉAMÉNAGEMENT VOIRIE**

Le maire propose d'aménager un terrain de pétanque et de réaliser un chemin d'accès pour y accéder. Devis de la société SAS BARRÉ FILS pour la réalisation d'un terrain de pétanque et le réaménagement d'un chemin, d'un montant de 4 929,78 € TTC.

Après étude du devis et débat, le conseil municipal valide la proposition de la société SAS BARRÉ FILS pour un montant de 4 929,78 € TTC. Le montant de cette dépense sera inscrit en investissement.

**DÉCLASSEMENT DE DEUX CHEMINS DÉPARTEMENTAUX DE DESSERTE**

Monsieur le Maire expose, que suite au réaménagement de la route départemental 948, le conseil départemental souhaite rétrocéder à la commune 2 chemins.

1<sup>er</sup> : voie nouvelle créée lors de la modernisation de la RD 948 entre CHAIGNEPAIN et la RD 110. Longueur de 819 mètres une surface totale de 3 276 m<sup>2</sup>.

2<sup>ème</sup> : voie de desserte d'une longueur de 169,00 m pour une surface de 544 m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'accepter le transfert amiable et sans contrepartie les voiries décrites ci-dessus. D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces administratives relatives au déroulement de ces opérations.

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES**

**HUMIDES**

Cet élu sera l'interlocuteur privilégié de la direction de l'aménagement et du bureau d'études pendant la durée de l'inventaire de la commune (durée de 6 mois environ). Cet élu assistera aux réunions du groupe d'acteurs locaux et fera le lien avec les autres membres du conseil municipal. Cet élu sera prioritairement le maire ou le conseiller municipal référent « planification » au niveau communautaire, ou bien un élu volontaire pour suivre le projet.

M. Jean-Michel BALLAND se porte volontaire pour être l'élu référent de la commune.

**CONSTITUTION D'UN GROUPE D'ACTEURS LOCAUX « INVENTAIRE ZONES HUMIDES »**

Le conseil doit désigner une liste d'acteur locaux (élus, habitants, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs) ayant une très bonne connaissance de la commune sur le terrain.

Ces personnes bénévoles peuvent être désignées par le maire et le conseil et/ ou être volontaires. Ces personnes doivent pouvoir se rendre disponible à 3 réunions de travail en journée à la mairie.

Il est important pour le projet que les personnes s'engagent pour les 3 réunions.

Date butoir de transfert de la liste le 15 mai 2022. Une liste a été définie, un courrier sera envoyé à chacun.

**ORGANISATION DU 08 MAI**

**Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)**  
**Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2022**

La cérémonie se déroulera à partir de 10h45, un vin d'honneur sera servi à la suite à la mairie.

**TARIF POUR LES REPAS DU 14 JUILLET**

Le conseil, après avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants pour le repas du 14 juillet 2022.

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
<b>Repas MIDI et SOIR</b>	22 € / personne Gratuit – de 12 ans	30€ / personne 11 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans
<b>Repas MIDI</b>	15 € / personne Gratuit – de 12 ans	20 € / personne 6 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans
<b>Repas SOIR</b>	11 € / personne Gratuit – de 12 ans	16 € / personne 6 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans

**MOTION RÉPERTOIRE ÉLECTORALE UNIQUE ET PROCURATION**

Monsieur le Maire expose que le répertoire électoral unique est l'unique outil de gestion des listes électorales : inscriptions, radiations, procurations mais également l'outil sur lequel les éditions des documents des scrutins (liste d'émargement et registre des procurations) doivent être demandées.

Si la gestion des mouvements sur les listes électorales ne pose aucun souci et a permis leur fiabilisation, il en est tout autre pour l'édition des listes d'émargement et des registres des procurations à l'occasion des scrutins. En effet, des délais importants de livraison de ces documents ont été observés.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attirer l'attention des services de l'État ainsi que de Messieurs les Présidents du Parlement et de Monsieur le Président de l'Association des Maires en adoptant une motion.

Le Conseil Municipal de Clussais La Pommeraie, Eu égard aux difficultés rencontrées lors du scrutin pour les élections présidentielles et dans un souci de bonne préparation des scrutins électoraux à venir, DEMANDE à ce que les délais de livraison des listes d'émargement et des registres de procurations soient améliorées, DEMANDE à ce que les procurations de vote ne puissent plus être déposées après le jeudi précédant un scrutin.

**Questions et informations diverses**

**Voyage scolaire école de Mairé Levescault**

8 enfants de la commune sont partis en séjour classe de mer à l'île d'Oléron, du 06 au 08 avril 2022, la commune participe à hauteur de 30 € par enfants.

**Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Ce qui change pour notre collectivité :

- ✓ À la suite de la réunion, affichage et publication sur le site de la liste des délibérations et des sujets abordés, il n'y a plus de compte-rendu.
- ✓ À la réunion suivante approbation par le conseil du PV, signature par le Maire et le ou les secrétaires de séance du PV.
- ✓ Puis publication du PV sur les panneaux et le site internet.

**Un devis sera demandé pour le démoussage de la toiture de l'église.**

**2 miroirs seront installés.** Un à la sortie du lotissement de Coudré et l'autre sur la route de la Garenne.

Un courrier sera adressé aux propriétaires de l'extension du lotissement pour l'entretien de leurs terrains et l'élagage des arbres.

Mme BENOIST Nady a demandé la réparation du portail sur son terrain.

Demande de devis pour le goudronnage du chemin de la Meule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45, prochaine réunion le 24 mai 2022.

**Le Maire, Étienne FOUCHÉ**